# Winsome Resources Limited

# Code de conduite des fournisseurs

## Contenu


1. Applicabilité
2. Buts et objectifs
3. Exigences de conformité des fournisseurs
4. Examen du présent Code et responsabilités


## 1 Applicabilité

(a) Une référence à Winsome dans le présent Code de conduite des fournisseurs (le Code) est une référence à :Winsome Resources Limited (ABN 77 649 009 889) (la **Société**) et chacune de ses filiales (collectivement le **Groupe**); et

(b) toute coentreprises sous le contrôle opérationnel d'une société du Groupe.

Le présent Code s'applique aux fournisseurs de services, aux fournisseurs et aux sous-traitants (**fournisseurs**) de Winsome.

Tous les fournisseurs auront accès à un exemplaire du présent Code sur le site Web de la Société. Ce Code doit être lu conjointement avec la suite de politiques de gouvernance d'entreprise de la Société, qui sont toutes disponibles sur le site Web de la Société.

## 2 Buts et objectifs

Winsome s'engage à respecter les droits de la personne dans l'ensemble de ses activités et à faire respecter les lois et règlements des pays où elle exerce ses activités.

Les droits de la personne sont des principes fondamentaux de dignité personnelle et d'égalité universelle. Le respect des droits de la personne favorise le progrès social, de meilleures conditions de vie et une plus grande liberté pour les individus.

Le présent Code a pour objet de fournir les normes exigées des fournisseurs de la Société relativement aux éléments suivants :

(a) la santé et la sécurité;

(b) l'environnement; et

(c) la législation social et de gouvernance , la lutte contre la corruption, l'esclavage moderne.

Winsome se procure une variété de biens et de services de divers fournisseurs et cherche à s'associer à des fournisseurs qui partagent ses normes en matière de sécurité, d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance.

Winsome cherche activement à privilégier les fournisseurs qui respectent et adoptent des normes positives en matière de sécurité, d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance, et qui se conforment aux normes contenues dans le présent Code.

## 3 Exigences de conformité des fournisseurs

| Domaine de conformité | Winsome demande au fournisseur : |
|---|---|
| Santé et sécurité | • se conformer aux principes énoncés dans la politique de santé et de sécurité au travail de Winsome concernant les travaux effectués dans le cadre du contrat d'approvisionnement avec Winsome. |
| Environnement | • se conformer aux principes énoncés dans la politique environnementale de Winsome lors de la fourniture de biens et de services à Winsome. |
| Gouvernance – conformité à la loi | • se conformer à toutes les lois et réglementations relatives à la conduite de leurs activités dans tous les pays dans lesquels le fournisseur opère. Cela comprend le respect de l'intention et de l'esprit de la loi, lorsque cela est clair. Les lois sur le travail et la fiscalité, les lois traitant de la protection de l'environnement et de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail, et les lois protégeant le patrimoine des peuples autochtones dans les communautés dans lesquelles Winsome opère, en sont des exemples. |
| Gouvernance – Politique anti-corruption | • se conformer aux principes énoncés dans la politique anti-pot-de-vin et anti-corruption de Winsome lors de la fourniture de biens et de services à Winsome. Ceux-ci interdisent la fourniture ou l'offre de quoi que ce soit de valeur à des représentants du gouvernement, des représentants, des partis politiques ou des tiers dans le but d'influencer tout acte ou décision en violation de l'obligation légale du destinataire ou d'obtenir ou de tenter d'obtenir un avantage juridique ou commercial inapproprié. Ils exigent également l'application de contrôles efficaces et la tenue de livres et de registres exacts. |
| Gouvernance – Politique de relations communautaires | • se conformer aux principes énoncés dans la politique de relations communautaires de Winsome lors de la fourniture de biens et de services à Winsome. |
| Gouvernance – Esclavage moderne, La Main-d'œuvre Forcé ou Obligatoire | confirmer dans le contrat d'approvisionnement avec Winsome qu'au meilleur de la connaissance et de la conviction du fournisseur, il n'y a pas de recrutement trompeur, de servitude, de travail forcé involontaire ou autre ou de privation de liberté entre le fournisseur et ses employés ; et<br>• exiger de ses sous-traitants qu'ils confirment dans les contrats entre le fournisseur et ses sous-traitants qu'il n'y a pas de servitude, de travail forcé involontaire ou d'autre type de travail forcé ou de privation de liberté entre le sous-traitant et ses employés. |
| Gouvernance – Esclavage moderne<br>Travail des enfants | • ne pas employer d'enfants pour travailler avant d'avoir achevé leur scolarité obligatoire en vertu des lois dans lesquelles les enfants vivent. L'âge minimum d'entrée dans l'emploi ne doit pas être inférieur à 16 ans (autre que le travail occasionnel ou à temps partiel en dehors des heures de classe et dans les limites des exigences de la législation du travail locale pour les heures de travail) ; et<br>• exiger que ses sous-traitants confirment dans les contrats entre le fournisseur et le sous-traitant que ces dispositions sont incluses et respectées par le sous-traitant en ce qui concerne les employés du sous-traitant. |
| Gouvernance –<br>Salaire de subsistance | • satisfaire, au minimum, aux normes juridiques nationales ou aux critères de l'industrie locale, selon le plus élevé des deux, pour les salaires et les avantages sociaux payés pour une semaine normale de travail ;<br>• chercher à établir un salaire vital pour ses employés dans les pays où aucune loi sur le salaire minimum n'est en |

| Domaine de conformité | Winsome demande au fournisseur : |
|---|---|
| | vigueur, qui offre un niveau de vie adéquat à tous ses employés et à leurs personnes à charge immédiates ; et exiger que ses sous-traitants confirment dans les contrats entre le fournisseur et le sous-traitant que ces dispositions sont incluses et respectées par le sous-traitant en ce qui concerne les employés du sous-traitant.. |
| Gouvernance – Syndicats | • être respectueux envers les activités légitimes des syndicats et permettre aux représentants des travailleurs de s'acquitter de leurs fonctions légitimes de représentation sur leur lieu de travail sans représailles ni discrimination. |
| Social et Gouvernance - Code de conduite et politique de diversité | • ne pas fonder les décisions concernant l'emploi sur des attributs non liés au rendement au travail (y compris, mais sans s'y limiter, la race, la couleur, le sexe, la religion, les associations personnelles, l'origine nationale, l'âge, le handicap, les convictions politiques, l'état matrimonial, l'orientation sexuelle et les responsabilités familiales ou les responsabilités du service militaire) ;<br>• dans certains cas, il est acceptable d'appliquer des objectifs positifs en matière de discrimination pour promouvoir l'emploi local ou autochtone ou accroître la participation des femmes, à condition que toutes les offres d'emploi et de promotion interne soient fondées sur le mérite et que les actions soient légales ;<br>• offrir un milieu de travail dans lequel les employés du fournisseur sont traités équitablement et où les facteurs culturels, ethniques, religieux et de genre sont respectés;<br>• ne pas avoir d'incidence sur la santé, la sécurité ou le bien-être des employés de Winsome et autres entrepreneurs et fournisseurs de Winsome avec violence, comportement menaçant, harcèlement verbal ou psychologique, des mauvais traitements ou un manque de respect, tout en fournissant des biens et des services à Winsome;<br>• tenir dûment compte de la diversité et de l'inclusion dans le choix de l'équipe qui fournira les biens et les services à Winsome, compte tenu de la politique de Winsome en matière de diversité<br>• exiger de ses sous-traitants qu'ils confirment dans les contrats conclus entre le fournisseur et le sous-traitant que ces dispositions sont incluses et observées par le sous-traitant relativement aux employés du sous-traitant qui fournissent des biens et des services à Winsome. |

## 4 Examen du présent Code et responsabilités

Le conseil a approuvé le présent code et la surveillance de celui-ci incombe au conseil. Le conseil examine le présent code au moins une fois par année et y apporte les modifications nécessaires dans le but d'améliorer continuellement la gestion globale des risques.

### 4.1 Conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable d'/de :

(a) approuver, examiner et modifier le présent code, au besoin;

(b) mettre en œuvre le présent code dans toutes les entités de la Société et user de son influence pour encourager l'adoption de politiques équivalentes dans d'autres entités avec lesquelles elle a un investissement important ou une relation d'affaires importante;

(c) surveiller l'efficacité du présent code;

(d) fournir du leadership, des conseils et des conseils pour promouvoir le respect du présent code.

### 4.2 Directeur général et haute direction

Le directeur général et les autres membres de la haute direction sont responsables de ce qui suit :

(a) fournir du leadership, des conseils et des conseils pour promouvoir le respect du présent code;

(b) concevoir et mettre en œuvre des programmes de formation et de sensibilisation au présent code

(c) faire rapport au conseil au besoin.

### 4.3 Le personnel

Tous les membres du personnel de Winsome et ceux qui fournissent des services externes sont responsables de la passation de contrats visant des biens et des services et doivent s'assurer que le présent code est mis en œuvre efficacement.

| | |
|---|---|
| **Approuvé par :** | **Date de la dernière révision :** **12 juin 2024** |

C Evans
Managing Director